GUIDE 2027



LE BEL ÂGE

AIDES • SANTÉ • SÉCURITÉ • INFRASTRUCTURES • ASSOCIATIONS

YERRES

SOMMAIRE

LE CCAS 4

LE SUIVI ET LA PROTECTION DES PLUS FRAGILES 5

LES AIDES 7

MAINTIEN À DOMICILE 10

SE DÉPLACER 13

VOTRE SÉCURITÉ 15

LES AUTRES LIEUX DE VIE 16

LES ANIMATIONS ET LES ACTIVITÉS 18

LA SANTÉ 20

LES ASSOCIATIONS 22

AIDE À DOMICILE - PRESTATAIRES ET ASSOCIATIONS 23

Chères Yerroises, chers Yerrois,

Aujourd'hui, être à la retraite est devenu le temps de tous les possibles. Bien vieillir reste une priorité pour la Municipalité, qui veille à ce que chaque Yerrois puisse rester actif, en bonne santé et partager des moments de convivialité le plus longtemps possible. Nous mettons tout en œuvre pour proposer un accompagnement adapté à chacun, notamment grâce à la mobilisation des agents du CCAS, qui restent engagés à vos côtés toute l'année.

Cette année, un nouveau dispositif a vu le jour « SOS Mairie », destiné aux plus de 80 ans : des bénévoles peuvent désormais vous aider dans certains petits travaux du quotidien, comme changer une ampoule, accrocher un tableau ou effectuer une petite réparation. Cette initiative solidaire illustre notre volonté de ne laisser personne de côté. Ce service rencontre déjà un fort succès, nous espérons qu'il pourra être utile au plus grand nombre d'entre vous. Il participe, en outre, au maintien à domicile, qui nous est cher tout autant que vous.

Dans ce guide, vous trouverez toutes les informations utiles sur les aides, les services et les animations proposées aux seniors.

Parce que bien vieillir, c'est aussi se sentir entouré, nous restons à vos côtés à chaque étape de cette belle période de vie.



Nicolas Dupont-Aignan
Maire de Yerres



Nicole Lamoth
Conseillère municipale déléguée aux Affaires sociales, au Bel âge, au Logement et aux Affaires générales



Henri Borie
Conseiller municipal chargé de l'Autonomie des personnes âgées

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)



Votre interlocuteur privilégié

Le Centre Communal d'Action Sociale est votre premier interlocuteur pour vos questions et démarches. Les agents du CCAS peuvent vous accompagner, vous aider à constituer vos dossiers de demandes d'aides, vous orienter vers les services que vous recherchez. Le CCAS gère également la résidence autonome « La Grange au Bois », la Maison de l'Amitié et ses diverses animations. Pour toutes vos demandes, ayez le réflexe CCAS !



2 bis, rue du Stade, 91330 Yerres
01 69 49 84 70
ccas@yerres.fr

HORAIRES

Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 19h
Mardi au jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h



LE SUIVI ET LA PROTECTION DES PLUS FRAGILES

Un agent du CCAS est spécifiquement dédié au suivi gérontologique et au bien-être des seniors les plus fragiles. Il effectue des visites à domicile régulières ou des visites suite à une hospitalisation. Cet agent peut ainsi mettre en place les solutions adaptées aux problématiques de chaque personne, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs.

- **Le suivi et les urgences gérontologiques** font partie des priorités du CCAS, avec l'objectif essentiel de maintien à domicile (aide à la mise en place des soins, repas à domicile, téléassistance...), mais également l'accompagnement pour les placements en maisons de repos ou EPHAD, l'aide au retour d'hospitalisation, ou les visites au sein des structures médicales. Les évaluations en vue de la détermination du niveau de dépendance (GIR) sont étroitement suivies, en lien avec les travailleurs sociaux évaluateurs du Département de l'Essonne.
- Une centaine de personnes âgées sont particulièrement suivies par le CCAS et bénéficient de visites régulières.
- Les personnes les plus âgées ou fragiles sont inscrites sur un registre tenu par le CCAS (notamment via les fichiers de téléassistance, des repas à domicile, aides à domicile...). **En cas de période de grand froid ou de canicule**, ces personnes sont **régulièrement contactées par les agents du CCAS**. N'hésitez pas à vous inscrire sur ce registre ou à y inscrire vos proches les plus fragiles ou isolés.
- Durant les périodes de canicule, la Ville met à disposition de tous des sites climatisés et des bouteilles d'eau.

Renseignements à l'accueil du CCAS ou par téléphone.

Le Nid des Aidants

Si vous aidez un proche atteint d'une maladie neurodégénérative, le Nid des Aidants est un service gratuit qui peut vous accompagner.
Financé et labellisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), Le Nid des Aidants 91 a pour vocation d'accompagner les personnes :

- Venant en aide à un proche souffrant d'une maladie neurodégénérative (Alzheimer ou troubles apparentés, Parkinson, sclérose en plaque...) ou en perte d'autonomie vivant toujours à domicile.
- Non professionnelles.
- Qui fréquentent ou pas l'accueil de jour.
- Qui vivent ou non avec la personne aidée.

Le Nid des Aidants a des missions d'informations, de soutien, de formation et d'animations pour les personnes qui aident un proche et qui ont besoin d'un soutien ou d'un moment de répit.

CONTACT :

RÉSIDENCE ASPHODIA
70, rue Paul Doumer, 91330 Yerres
COORDINATRICE : Émilie Sponville
06 10 43 34 46 / 01 69 83 53 92
essonne.leniddesaidants.fr

Le CLIC

Service médico-social, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) a pour mission de favoriser le maintien à domicile des personnes à partir de 60 ans.

CLIC ESSONNE NORD-EST

Hôpital Dupuytren / 1, avenue Eugène Delacroix, 91210 Draveil
01 86 23 00 50
accueil@clicnordessonne.fr



LES AIDES

1 / L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'APA est destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie, qui ont besoin d'une aide pour les actes essentiels de la vie.

CONDITIONS :

- Être âgé d'au moins 60 ans.
- Résider au domicile ou en accueil familial.
- Avoir un niveau de dépendance reconnu GIR 1 à 4 (évaluation réalisée par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental de l'Essonne).

Le montant est calculé en fonction des ressources : une participation peut être demandée pour le financement d'une prestation.

PRESTATIONS NOTAMMENT FINANCÉES :

- Repas à domicile.
- Téléassistance.
- Aide humaine (aide-ménagère à domicile...).

COMMENT FAIRE ?

Dossier à retirer au CCAS ou sur le site :
bienvieillir.essonne.fr (rubrique APA/demande de dossier APA).



2 / L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)

L'ASPA est une prestation mensuelle accordée aux retraités dont les revenus sont peu élevés, afin de bénéficier d'un niveau minimal de ressources. Elle s'ajoute, dans une certaine limite, aux revenus personnels.

Cette allocation remplace le « minimum vieillesse », dont le nom est encore parfois employé.

CONDITIONS :

- Être retraité.
- Être âgé de 65 ans au moins, ou bien de 60 ans en cas d'inaptitude reconnue au travail.
- Être Français ou disposer d'un titre de séjour attestant la régularité du séjour en France (depuis au moins 10 ans pour les ressortissants des pays hors Union européenne).
- Résider en France.
- Avoir des ressources mensuelles inférieures à un plafond, mis à jour tous les ans en avril.

COMMENT FAIRE ?

Dossier à retirer au CCAS. Pour prendre rendez-vous : 01 69 49 84 83

Les colis solidaires

Le CCAS distribue aux mois de juin et décembre des colis alimentaires aux bénéficiaires de l'ASPA.

3 / Votre dossier retraite

Le CCAS vous conseille dans la constitution de votre dossier pour :

- Coordonner vos démarches.
- Réaliser les actes administratifs liés à la demande de départ en retraite.
- Conduire vos démarches auprès des organismes CNAV (retraite de base), AGIRC-ARRCO-RAFP (retraite complémentaire).

Renseignements à l'accueil du CCAS ou par téléphone.

4 / L'obligation alimentaire

Les enfants ont l'obligation légale d'aider un parent qui n'est pas en mesure d'assurer sa subsistance. Cette obligation, dite obligation alimentaire, se traduit par une aide, en nature ou matérielle, qui varie en fonction des ressources de l'enfant et du parent.

L'OBLIGATION ALIMENTAIRE PEUT ÊTRE ATTRIBUÉE :

- Soit d'un commun accord entre le parent et le(s) descendant(s).
- Soit, à défaut, par le Juge aux Affaires Familiales (JAF) du tribunal de grande instance dont relève le parent ou l'enfant (en cas de saisine par le parent).

Renseignements à l'accueil du CCAS ou par téléphone.

5 / Les autres aides

Si vous rencontrez des difficultés, passagères ou durables, dans votre quotidien (loyer, facture d'énergie, urgence financière), n'hésitez pas à contacter le CCAS. Diverses solutions existent pour vous aider à traverser une période difficile (aide alimentaire, aide énergie, etc).

6 / Les permanences du CCAS

De nombreuses permanences ont lieu au CCAS, afin de faciliter vos démarches et vous éviter des déplacements : CAF (Caisse d'Allocations Familiales), permanence juridique, notariale, CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), consultation fiscale ou encore MDS (Maison Départementale des Solidarités).

Renseignements à l'accueil du CCAS ou par téléphone.

Liste et planning des permanences sur yerres.fr



Marcel et Daniel, bénévoles pour le dispositif SOS Mairie

MAINTIEN À DOMICILE

Le CCAS met en place différentes prestations afin d'aider et faciliter le maintien à domicile des seniors.

SOS Mairie

Les seniors Yerrois dès 80 ans vivant seuls et ayant besoin d'un petit coup de main chez eux peuvent solliciter le CCAS pour des interventions simples : changer une ampoule, relancer une box internet, accrocher un tableau, effectuer une petite réparation... Des bénévoles retraités ou disposant de temps libre proposent ponctuellement leur aide. Les demandes ne doivent toutefois nécessiter ni expertise ni compétences particulières.

Attention, il ne s'agit pas de concurrencer les entreprises artisanales et de travaux, mais juste de proposer un service d'aide en plus, pour favoriser le maintien à domicile.

CONDITIONS D'ACCÈS

→ Plus de 80 ans

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

01 69 49 84 70



Portage de repas à domicile

Le service du portage à domicile fonctionne toute l'année. La prestation comprend la fourniture et la livraison d'un repas pour le midi et d'une collation pour le soir. Les menus (repas standards, sans régime particulier) sont élaborés par un nutritionniste suivant les principes de la liaison froide, avec un respect fondamental des normes d'hygiène alimentaire HACCP. **Ils sont entièrement réalisés par l'ESAT La Châtaigneraie de Yerres.**

Environ 27 000 repas sont livrés chaque année.



Linda s'occupe de la distribution des repas

INFORMATIONS & CONDITIONS D'ACCÈS

- Plus de 65 ans ou en situation de handicap (sans condition d'âge)
- Du lundi au vendredi (deux tournées le vendredi pour assurer le repas du samedi)
- Inscriptions au moins 48 heures avant la livraison du repas

Téléassistance
7j/7, de jour comme de nuit

Proposé par le Département, ce service auparavant gratuit est désormais payant, sous conditions. Un médaillon d'appel (connecté à un boîtier relié au téléphone) vous permet de déclencher une alarme prévenant la centrale d'assistance qui se charge de contacter les services de secours et la Police municipale si besoin.

Des solutions existent pour bénéficier de la téléassistance à domicile comme à l'extérieur. Une prise en charge par le Département est possible pour les personnes relevant des GIR 1 et 2, sous conditions.

Le CCAS vous renseigne sur les modalités d'accès et les possibilités de prise en charge selon votre situation (dossier à retirer au CCAS).

Vous pouvez également connecter votre téléalarme directement à la Police municipale (voir page 15).

Aide et soins à domicile

Vous avez besoin d'aide pour certaines tâches de la vie quotidienne ? Le repas, le ménage, les courses et la toilette ? Plusieurs entreprises proposent ces services, selon vos besoins. Il s'agit de prestations ménagères effectuées par un service d'aide agréé. La durée de présence de la personne intervenant à votre domicile est fixée par l'organisme qui effectue le paiement (le Département ou votre caisse de retraite). Certaines mutuelles et assurances habitation peuvent vous suppléer dans le paiement des heures effectuées par un organisme d'aide et de maintien à domicile.

→ Retrouvez la liste des prestataires et associations en page 23.

Adapter son logement

Différentes aides financières existent afin d'adapter son logement.

LES CAISSES DE RETRAITE :

Certaines caisses proposent des aides pour adapter votre logement. Se renseigner directement auprès de sa caisse de retraite.

L'APA :

L'Aide Personnalisée à l'Autonomie, versée par le Département, peut aider à prendre en charge certains travaux d'aménagement de votre logement.

L'ADIL :

L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement peut également vous guider, vous conseiller et vous orienter dans vos démarches.
ADIL Essonne : 1, boulevard de l'Ecoute-s'Il-Pleut - 91003 Évry CEDEX
01 60 77 21 22 www.adil91.org

HANDICAP :

Des aides existent également comme la prestation de compensation du handicap, versée par le Département.

RENSEIGNEMENTS
MDPH - 93, rue Henri Rochefort, 91000 Évry-Courcouronnes
01 60 76 11 00

Le dispositif **« Ma Prime Adapt »** vous permet de faire appel aux conseils d'un spécialiste qui pourra vous guider dans vos démarches. Contactez un conseiller au **0808 800 700** ou sur **www.france-renov.gouv.fr**



SE DÉPLACER

Transport à la demande

Ce service municipal **gratuit** est proposé aux Yerrois (à partir de 65 ans) toute l'année, hors week-ends et jours fériés, pour leurs déplacements. Un agent est spécifiquement affecté par le CCAS pour cette prestation. La navette est à votre disposition (dans la limite des places disponibles), suivant un planning tenu par le CCAS.

LIEUX DESSERVIS ET FRÉQUENCES :

- Centre commercial Carré Sénart : une fois par mois.
- Centre commercial Boussy Val d'Yerres : une fois par mois.
- Centre commercial Valdoly Montgeron : une fois par mois.
- Supermarchés et marchés de Yerres.
- Rendez-vous médicaux.
- Cimetière.

COMMENT FAIRE ?

S'inscrire, au plus tard la veille, auprès du CCAS 01 69 49 84 70
Afin de faciliter l'accès à son bord, la navette est équipée d'une rampe (les personnes en situation de handicap pourront aussi emprunter le PAM 91 muni d'une rampe PMR).

PAM 91

Le PAM est un service de transport collectif à la demande, de porte à porte, assuré par des véhicules adaptés pour les personnes en situation de perte d'autonomie, liée notamment à un handicap. Il est réservé aux Essonniens bénéficiant de l'APA (GIR 1 à 4).

COMMENT FAIRE ?

Le tarif est variable selon le zonage et la distance parcourue.
Inscription préalable : formulaire à télécharger sur le site www.pam91.info, puis à envoyer à l'agence PAM91 :
FlexCité-91
3, rue Gévaudan, 91090 Lisses
ou par mail contact@pam91.info

LES CARTES DE MOBILITÉ

Le Pass Local Senior

Ce pass gratuit vous permet d'emprunter toutes les lignes de bus de la Communauté d'Agglomération (sauf les lignes Express 4121, 4122, 91.01 et les Noctiliens), sans contrainte horaire, du lundi au dimanche.
Accessibilité PMR.

COMMENT FAIRE ?

Renseignements et formulaires disponibles au CCAS. Prévoir une pièce d'identité, une photo et un justificatif de domicile.

Le Forfait Améthyste

Il permet de voyager sur les réseaux ferrés de la RATP et de la SNCF en Île-de-France et sur les lignes de bus OPTILE.
Un tarif spécial est appliqué aux personnes de plus de 65 ans ou anciens combattants, veuves de guerre, veuves d'anciens combattants, orphelins de guerre, pupilles de la Nation ou personnes en situation de handicap. Il est délivré sous condition de ressources (être non-imposable sur le revenu).

Renseignements auprès du CCAS.



VOTRE SÉCURITÉ

Opération Tranquillité Vacances

La Police municipale organise, gratuitement et sur demande, des passages aux domiciles des personnes absentes. En quelques clics sur le site Internet ou directement à la Police municipale, vous pouvez signaler vos dates de congés, afin que des agents fassent des rondes quotidiennes à des heures variées durant la période de votre absence.

Une téléalarme connectée 24h sur 24

Les Yerrois peuvent connecter leur téléalarme directement à la Police municipale. En cas de déclenchement, et si l'appel passé reste sans réponse, une patrouille se rend au domicile de l'abonné (aux heures d'ouverture de la Police municipale, et en dehors l'information est transmise à la Police nationale). Ce service est disponible en souscrivant à un abonnement de 20,80 €/mois.

Lutter contre les escroqueries

Les personnes âgées sont particulièrement exposées aux escroqueries, abus de faiblesse, pickpockets, arnaques sur internet et téléphones portables. Soyez vigilants face aux tentatives de vols à la « fausse qualité » : faux plombier, faux policier... N'hésitez pas à contacter la Police municipale en cas de visite de personnes suspectes.

Lutter contre la maltraitance

Le CCAS assure une veille contre la maltraitance via le suivi gérontologique à domicile. La CRIPPAH (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes pour Personnes Âgées et Handicapées) est également à votre écoute au **3977** du lundi au vendredi de 9h à 19h.

Quelques conseils

- Ne faites entrer aucun démarcheur chez vous sans être certain de son identité et de sa qualité professionnelle.
- Ne mentionnez pas « veuf / veuve » ou « mademoiselle » sur votre boîte aux lettres.
- Évitez de conserver trop d'argent liquide et d'objets de valeur chez vous.
- En cas de doute, contactez la Police municipale au **01 69 49 77 66**.



LES AUTRES LIEUX DE VIE

La résidence autonome (municipale) « La Grange au Bois »

Cette résidence, non médicalisée, vous permet de bénéficier à partir de 60 ans d'un logement proposant des services tout en conservant votre autonomie. Voisine d'une grande surface, à deux pas du centre-ville, à quelques centaines de mètres de la gare et proche du parc Caillebotte, cette résidence est idéalement située et sécurisée. Elle compte :

- **663 LOGEMENTS** de 37 m² comprenant chacun une cuisine, une salle de bain et un grand séjour.
- **3 CHAMBRES D'HÔTES** permettant d'accueillir les familles ou amis de passage.

Un programme d'activités mensuel est proposé, comprenant des sorties, animations, activités sportives (gymnastique douce notamment). En journée, un agent du CCAS est présent sur le site afin d'assurer une permanence, suivre les dossiers des résidents et organiser des animations.
De nuit, des astreintes médicales prises en charge financièrement par le CCAS sont assurées par la résidence Sofia, dont les locaux sont connexes à ceux de la RPA.
Dans le cadre de ce partenariat, les résidents de la RPA peuvent bénéficier de la restauration (en liaison chaude) et des activités mensuelles au sein de Sofia.

RÉSIDENCE LA GRANGE AU BOIS
31, rue du Stade, 91330 Yerres

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
01 69 48 88 88
rpa@yerres.fr

CONDITIONS D'ACCÈS

- Plus de 60 ans

Les EHPAD

Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), anciennement dénommés maisons de retraite, sont des structures médicalisées qui accueillent des personnes âgées dépendantes. Pour être accueilli en EHPAD, il faut avoir au moins 60 ans et avoir besoin de soins et d'aide au quotidien pour effectuer les actes de la vie courante. Des aides financières peuvent être accordées pour payer certains frais (dont l'APA et l'aide sociale).
Les EHPAD hébergent des personnes âgées, de manière permanente ou temporaire. Ils proposent des soins médicaux et paramédicaux adaptés, des actions de prévention et d'éducation à la santé.

RÉSIDENCE ASPHODIA :

70, rue Paul Doumer
01 69 83 53 53

RÉSIDENCE SOFIA :

26, rue de Concy
01 69 40 50 00

Ces deux EHPAD de Yerres proposent également un accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies dégénératives apparentées.



La résidence Asphodia



La résidence Sofia



LES ANIMATIONS ET LES ACTIVITÉS

La Maison de l'Amitié

La Maison de l'Amitié est un lieu de rencontre et de convivialité destiné aux Yerrois de 60 ans et plus. Elle accueille les seniors du lundi au vendredi et de 13h30 à 17h30. Chaque après-midi, des activités sont proposées grâce à l'implication de bénévoles qui font vivre le lieu au quotidien.
Échecs, peinture sur verre, couture, tricot, anglais, chorale, patchwork, aquagym et autres ateliers permettent à chacun de découvrir une activité, de partager un moment et de créer un lien.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Ouvert à tous les Yerrois de plus de 60 ans ou en situation de handicap. Accès gratuit aux locaux toute l'année.
Sorties payantes sur inscription auprès du foyer de la Maison de l'Amitié.

MAISON DE L'AMITIÉ (À LA GRANGE AU BOIS)
10, rue de Concy
01 69 49 77 59

Ouvert toute l'année d'octobre à avril :

- Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.
- Samedi de 14h à 17h30.

Les événements annuels

L'ÉTÉ RETRAITÉS

Durant l'été, un programme spécial de sorties et animations est proposé par le CCAS : journées à la mer, barbecue, buffet dansant et autres activités vous attendent.

LE FORUM DES SENIORS

Succès pour la première édition en 2026 de ce forum, qui a réuni tous les prestataires et associations participant au maintien à domicile.



SEMAINE BLEUE

Tous les ans en octobre, cette semaine nationale permet de sensibiliser l'opinion à l'importance de la contribution de nos aînés à la vie économique, sociale et culturelle. Des animations sont organisées tout au long de la semaine à la Maison de l'Amitié ainsi que dans les structures destinées aux retraités (EHPAD...).

NOËL DU BEL ÂGE

En décembre, la Ville invite les retraités yerrois à un déjeuner-spectacle festif dansant au CEC à Yerres. Les doyens sont mis à l'honneur lors de cette journée.
Pour les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas se libérer pour ce déjeuner-spectacle, il est possible en substitution de bénéficier d'un colis de Noël ou de chèques cadeaux et de s'inscrire pour voir le spectacle (sans le repas). Ces colis alimentaires sont distribués à la Maison de l'Amitié.

- **LES CHÈQUES-CADEAUX DE NOËL**

  Si vous ne souhaitez pas vous rendre au déjeuner-spectacle ni bénéficier du colis de Noël, vous pouvez en substitution obtenir des chèques-cadeaux valables chez les commerçants yerrois participants à l'opération.

  COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

  Inscription préalable au CCAS avec pièce d'identité et justificatif de domicile au plus tard 4 mois avant l'événement.

  CONDITIONS :

  Être Yerrois (résidence principale) et avoir au moins 65 ans dans l'année du déjeuner-spectacle ou de la distribution du colis ou des chèques-cadeaux.

LES THÉS DANSANT

Plusieurs après-midis dansantes sont organisées durant l'année : l'occasion de se retrouver autour de quelques pas de danse, autour d'un goûter.



LA SANTÉ

L'offre hospitalière locale

Pour les urgences médicales ou pour votre suivi général, vous pouvez vous rendre dans les établissements suivants, qui possèdent des services ouverts 24h/24 :

HÔPITAL PRIVÉ DU VAL D'YERRES

31, avenue de l'abbaye, 91330 Yerres
STANDARD : 01 69 48 48 13
URGENCES : 01 69 49 74 02
www.hopital-prive-du-val-dyerres.com

HÔPITAL DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

40, allée de la Source, 94190 Villeneuve-St-Georges
STANDARD : 01 43 86 20 00
URGENCES : 01 43 86 22 01 ou 22 02
www chiv.fr

Les consultations d'urgence

MAISON MÉDICALE RELAIS

Sur rendez-vous
08 25 95 10 22
4, place des Quatre Saisons - 91270 Vigneux-sur-Seine

- Du lundi au samedi de 12h à minuit
- Le dimanche de 8h à minuit

Les pharmacies de garde

Les pharmacies de garde sont indiquées chaque mois dans le Journal des Yerrois, ainsi que sur le site internet de la ville www.yerres.fr (rubrique « solidarité-santé »). Vous pouvez aussi contacter le commissariat de Montgeron en dehors des horaires d'ouverture des pharmacies (avec une ordonnance et une pièce d'identité) : 01 69 52 85 00.

Les médecins généralistes

À Yerres, plusieurs arrivées récentes de médecins généralistes complètent l'offre de soins sur la commune. La Municipalité a conscience que cela n'est pas suffisant, car la plupart des médecins présents sur la ville ont déjà une patientèle très fournie et certains partent en retraite. **C'est pourquoi la Commune est en permanence à la recherche de nouveaux médecins généralistes, pouvant accueillir de nouveaux patients en tant que médecin traitant.**

Alors même que la compétence Santé relève de l'État, notre collectivité a décidé de prendre ce problème à bras-le-corps, en multipliant les efforts pour attirer de nouveaux médecins et faire face à cette crise de la médecine (les jeunes diplômés n'ont plus les mêmes aspirations d'installation). Pour les aider à s'installer, des locaux réhabilités en cabinets médicaux et un accompagnement personnalisé leur sont proposés.

Un projet de maison médicale est actuellement en cours.

La liste des professionnels de santé est disponible sur le site de la ville (yerres.fr), et imprimable à la demande à l'accueil de la mairie.

LES ASSOCIATIONS

Plusieurs associations et structures sportives proposent, entre autres, des activités et cours dédiés aux retraités :

PISCINE VAL DE FORME

La piscine est située rue Pierre de Coubertin, face au marché des Rives de l'Yerres.
De nombreuses activités sont proposées avec différents niveaux de difficultés (aquagym, aquafitness, stetching...) pour se maintenir en forme. La piscine comprend également une salle de sport et un espace bien-être.

Le CCAS de Yerres, conscient des bénéfices pour la santé des seniors, participe à la prise en charge des entrées à hauteur de 60€/ personne/an (informations au CCAS).

2, rue Pierre de Coubertin
01 69 12 24 47 - valdeforme.fr

YERRES LOISIRS :

Gym senior, zumba gold, sport santé...
Au CEC - 2, rue Marc Sangnier
01 69 49 79 11 / 01 69 49 79 02

SOURIRE D'AUTOMNE :

Sorties et animations toute l'année
7, rue des Vergers
01 69 49 35 06 / 06 29 98 04 62

ASSOCIATION DE QUARTIER TAILLIS-GARENNE :

Gym douce, l'ami Club du Taillis...
45, rue Molière
09 77 34 85 86

DEVENEZ BÉNÉVOLE !

90 % des personnes bénévoles à Yerres sont des retraités. Pourquoi pas vous ? La « Bourse au bénévolat » vous permet de vous inscrire sur une liste de bénévoles, en fonction de vos affinités et centres d'intérêt. Vous pourrez ainsi être sollicité notamment pour la surveillance des expositions culturelles, garder un animal ou encore participer à des actions caritatives (collecte de l'Epic'Yerres, Téléthon...).

Renseignements au CCAS
01 69 49 84 79

Yerres possède un tissu associatif riche, ouvert à toutes les tranches d'âges et toutes les situations ! Randonnée, golf, pétanque, natation et autres sports et loisirs vous attendent : consultez le « guide des Associations » pour connaître la liste des associations yerroises ou rendez-vous sur yerres.fr dans la rubrique « Annuaire des associations ».

AIDE À DOMICILE
PRESTATAIRES & ASSOCIATIONS

AP SERVICES
53, rue Pierre Brossolette
91330 Yerres
01 69 43 17 22
www.apservices91.fr

SENIOR COMPAGNIE
Les Jardins de Concy, rue Gustave Caillebotte, 91330 Yerres
01 69 48 35 08
www.yerres-senior-compagnie.fr

SAGAD
22, place de la Gare, 91800 Brunoy
01 60 46 34 53
www.sagad.fr

VITALLIANCE
22, place de la Gare, 91800 Brunoy
01 85 78 36 83
www.vitalliance.fr

LE NID DES AIDANTS
Résidence Asphodia
70 rue Paul Doumer, 91330 Yerres
Coordinatrice : Émilie Sponville
06 10 43 34 46 / 01 69 83 53 92
essonne.leniddesaidants.fr

PETITS-FILS
5 bis, rue Montmartel, 91800 Brunoy
01 83 61 04 28
www.petitsfils.com

AMADPA
9, avenue de la République
91230 Montgeron
01 69 42 87 88
www.amadpa.org

DOMUSVI
12-14, rue Pierre Brossolette
91330 Yerres
01 74 90 38 10
www.domusvi.com

AKAZA
11, rue Jean Moulin, 91210 Draveil
01 83 61 00 69
www.akazaservices.fr

LE CLIC
Hôpital Dupuytren
1 avenue Eugène Delacroix
91210 Draveil
01 86 23 00 50
accueil@clicnordessonne.fr



Prestataires participant au maintien à domicile et associations d'aide à la personne étaient réunis le 6 octobre à l'occasion du Forum des Seniors. Succès au rendez-vous pour cette première édition !

NUMÉROS UTILES

URGENCES

APPEL EUROPÉEN D'URGENCES : 112
(Appel gratuit depuis un portable (même sans forfait) de tous les pays d'Europe)

POMPIERS : 18

POLICE : 17

URGENCES MÉDICALES : 15

POLICE MUNICIPALE DE YERRES
01 69 49 77 66

COMMISSARIAT DE MONTGERON
01 69 52 85 00

COMMISSARIAT DE BRUNOY
01 60 47 91 50

HÔPITAL DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
Standard 01 43 86 20 00
Urgence 01 43 86 20 01 / 02

HÔPITAL PRIVÉ DU VAL D'YERRES
Standard 01 69 48 48 13
Urgence 01 49 49 74 02

SOS MÉDECINS ESSONNE
0 826 88 91 91

SOS MÉDECINS, PARTOUT EN FRANCE
36 24

CENTRE ANTI-POISON DE PARIS
01 40 05 48 48

VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES OU INTRAFAMILIALES
0 800 64 85 26

CCAS

2 bis, rue du Stade, 91330 Yerres
01 69 49 84 70
ccas@yerres.fr

MAIRIE

60 rue, Charles de Gaulle
91335 Yerres Cedex
01 69 49 76 00

PHARMACIES DE GARDE

Liste dans le *Journal des Yerrois* chaque mois / ou en appelant le commissariat de Montgeron.
monpharmacien-idf.fr

SOINS DENTAIRES

APPOLLINE

Réseau de santé bucco-dentaire pour les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap.
HPGM - 77, rue du Perray
91160 Ballainvilliers
01 69 80 46 46
08 90 70 58 11
Du lundi au vendredi : 8h30-17h